

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur-Fraternité-Justice



MINISTERE DE LA SANTE

SECRETARIAT GENERAL
SERVICES D'AIDE MEDICALE URGENTE (SAMU)

**TERMES DE REFFERENCE POUR : RECRUTEMENT D'UNE
AGENCE DE COMMUNICATION POUR LA PROPOSITION ET LA
MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION DE
VISIBILITE ET D'ACCAMPAGNEMENT DU PROJET SAMU-
Mauritanie**

Référence : 2023/SPE/4000400008. RECRUTEMENT D'UNE AGENCE DE COMMUNICATION POUR LA PROPOSITION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION DE VISIBILITE ET D'ACCAMPAGNEMENT DU PROJET SAMU- Mauritanie « Appui au renforcement des soins d'urgence au niveau préhospitalière (SAMU) en Mauritanie »

Domaine/ Zones d'intervention : Siège central SAMU, ministère de la Santé à Nouakchott.

Financement : Agence espagnole de coopération International pour le développement (AECID) à travers une subvention locale au profit du ministère de la Santé

Durée de la prestation : 06 mois

Date de Limité : 12.02.2024 à 15h.

1. Contexte Sanitaire

L'Etat de santé de la population mauritanienne reste globalement marqué par : des taux encore élevés de morbidité et de mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile ; une persistance du fardeau des maladies transmissibles et un accroissement rapide des Maladies Non Transmissibles, qui pour la plupart sont des maladies chroniques à soins coûteux. Ces situations sont en deçà des ambitions du pays et loin de contribuer à l'atteinte des cibles de l'ODD 3 « santé et bien-être »

Globalement les décès liés aux maladies contagieuses, maternelles, néonatales et nutritionnelles ont diminué sauf pour le paludisme dont les décès ont plus que quadruplé (+437,9%) devenant la première cause de décès. Les décès liés aux autres maladies transmissibles ont diminué : les infections des voies respiratoires inférieures -16,7%, la tuberculose -22,6%, et les maladies diarrhéiques presque de moitié (-44,3%). Les décès liés aux troubles néonataux et maternels ont également diminué (-26,3% et -15,3%). Les décès liés aux accidents de route sont quasiment restés stable (-3,1%). En revanche, les décès causés par les maladies non transmissibles liées aux facteurs de risques communs que sont la sédentarité, l'obésité, l'alimentation et le tabagisme ont également augmenté. Il s'agit des ischémies cardiaques (+27,3%), l'accident vasculaire cérébral (+16,1%), le diabète (+24,5%) et l'insuffisance rénale chronique (+14,5) (Sources PNDS/EDS/ONS). La pandémie de Coronavirus (COVID-19) a eu des retombées humaines, économiques et sociales dramatiques en Mauritanie. Les perspectives économiques à court terme se sont dégradées rapidement entraînant de graves difficultés pour la population, et les perspectives sont très incertaines.

Dans le cadre de l'accélération de la mise en œuvre des Engagements du Président de la République, un Programme Prioritaire PPN°1 avait été lancé le 29 janvier 2020. Ce programme est composé d'un ensemble d'actions prioritaires où l'amélioration de l'offre de service de santé, la sécurité routière ont été complétées en septembre 2020, par le programme Prioritaire élargi du Président de la République (ProPEP). Ce dernier comprend, entre autres projets de renforcement du système de santé, la mise en place des Services d'Aide médicale Urgente (SAMU), à échelle nationale. Toutes ces actions sont incluses dans la Politique Nationale de Santé à l'horizon 2030 et contribuent à la réalisation du Plan National de Développement Sanitaire 2021-2030, qui vise à atteindre les cibles de l'ODD 3 et les autres indicateurs d'impact de la santé.

Le principal objectif du service est de sauver des vies. Cela implique de fournir une assistance médicale immédiate et appropriée aux personnes confrontées à des situations critiques, telles que des accidents, des traumatismes graves, des maladies soudaines ou des complications médicales graves. Les services d'aide médicale urgente visent à réduire la morbi-mortalité due à des conséquences néfastes des situations médicales d'urgence en fournissant des soins de qualité dans les délais les plus courts possibles. Cela peut inclure la stabilisation des patients, la gestion de la douleur, l'administration de médicaments vitaux et l'acheminement rapide vers un établissement de santé approprié. Un autre objectif essentiel est d'établir une coopération et une coordination efficaces avec d'autres acteurs du système de santé, tels que les hôpitaux, les services d'ambulance, les forces de sécurité, les organisations non gouvernementales et les autorités sanitaires. Cela permet une réponse intégrée et harmonisée aux situations d'urgence médicale. Les services d'aide médicale d'urgence peuvent également jouer un rôle important dans la sensibilisation de la population aux problèmes de santé courants, aux mesures de prévention et aux comportements à adopter en cas d'urgence. La prévention des situations d'urgence médicale est tout aussi importante que la réponse. En combinant ces objectifs, le service SAMU en Mauritanie vise à améliorer les résultats de santé, à réduire les disparités en matière d'accès aux soins et à renforcer la résilience des communautés face aux urgences médicales. C'est dans ce cadre que se justifie la mobilisation d'une personne pour une durée de 2 mois afin d'accompagner la mise en place de ce dispositif en identifiant les procédures légales pour la création d'un cadre juridique adapté à ces services à échelle nationale.

2. OBJECTIF DE LA MISSION

L'Agence de Communication sera en charge des aspects de communication de projet pour le public (organisation de campagne de communication, supports visuels, promotion/ animation de site internet, etc) pendant une période de 06 mois. L'agence travaillera en étroite collaboration avec l'administration du projet

3. DESCRIPTION DE LA MISSION

La mise en œuvre du projet requiert des actions de communication et de visibilité basées sur une stratégie cohérente et efficace et visant à :

- Exposer le contenu du projet, à travers ses différentes composantes et activités afin d'éviter les distorsions de l'information et faciliter ainsi le consensus et l'adhésion des acteurs et du grand public ;
- Assurer la bonne compréhension du projet : ses objectifs et enjeux, les travaux menés, les impacts et la vision sur le long terme, notamment par les bénéficiaires ;
- Permettre au travers de la communication fonctionnelle, la vulgarisation de certains messages-clés en vue de favoriser l'adoption et l'utilisation des nouveaux services par les publics visés ;
- Assurer la visibilité de l'action gouvernementale et les actions des Partenaires Techniques Financiers et bailleurs qui sont contributeurs du projet, en vue d'une meilleure exposition de la philosophie et des fondements des objectifs poursuivis par les projets.

C'est dans ce contexte qu'il est prévu de recourir à une agence de communication afin de mettre en œuvre la stratégie de communication et de visibilité définie.

4. RESPONSABILITES

Sous la supervision directe du Coordonnateur de projet, l'Agence de Communication est appelée à livrer sa prestation en conseil, en réflexion stratégique, en conception et en production selon les dispositions suivantes :

1. Concevoir, produire, et mettre en œuvre les outils, et activités de communications adéquates suivant la stratégie de communication et marketing
2. Livrer un plan de communication intégré et à mettre à jour au fur et à mesure de l'avancement des travaux ; en assurant la cohérence, conformément à la stratégie de communication
3. Définir le format et la tonalité adéquats des opérations de communication ;
4. Créer les contenus des messages à communiquer en proposant les meilleurs choix de supports pour les diffuser suivant les différents publics-cibles de manière cohérente ;
5. Assurer la conception, la création du contenu et la publication sur les Réseaux Sociaux;
6. Proposer des événements de sensibilisation d'information et des ateliers de communication.

5. RESULTATS ATTENDUS

1. Le plan d'exécution de la stratégie de communication définie ainsi qu'une campagne marketing digitale et traditionnelle ;
2. Le contenus visuels liés selon les formats appropriés, prêts pour impression et exploitables sur le web ;
3. Le spot d'information et de sensibilisation, incluant le synopsis, le script, et la production en arabe et en français ;

6. SUIVI DE LA MISSION

Dans un premier temps (+++++ jours après la signature du contrat), l'Agence de Communication devra préalablement délivrer un document de démarrage au coordinateur du projet, reflétant une bonne compréhension des enjeux et des attentes, les solutions proposées pour y remédier, et le calendrier des travaux;

Après approbation des orientations et moyens définis, le suivi des opérations sera assuré par une task-force en concertation régulière avec le coordonnateur-projet et étayé par :

Un rapport final en fin du contrat faisant la synthèse de ses interventions et relatant notamment le déroulement de sa mission et les résultats obtenus.

7. QUALIFICATIONS ET PROFILS DE L'AGENCE DE COMMUNICATION

Le contractant devra, au travers du chef de mission et des personnes clés, posséder une expertise globale dans la mesure où il prendra en charge l'intégralité de la communication des projets, tant en termes de publicité que de stratégie marketing ou d'organisation d'évènements. La firme doit :

Justifier d'au moins 03 ans d'expériences de l'équipe dans le domaine de la communication/marketing;

Ayant au moins deux (02) ans d'expériences prouvées dans l'élaboration de stratégie de communication classique et digitale ainsi que l'élaboration des chartes graphiques ;

Ayant d'expériences prouvées dans la conduite d'une campagne de communication classique et digitale ;

Bonne connaissance de l'administration publique

8. Budget et rémunération

L'offre financière de l'agence est prévue sur la base de la subvention en espèce de la AECID pour le soutien des services d'aide médicale urgente (SAMU) du ministère de la Santé en Mauritanie.

9. Documents à fournir par le candidat

Le dossier de candidature complet comprend les éléments suivants :

- CV
- Lettre de motivation dont la confirmation de disponibilités sera incluse
- Offre de service.
- Photocopie de l'autorisation de l'agence et le NIF.

Les dossiers incomplets ne seront pas considérés. Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur candidature par mail aux adresses suivantes, cerebih@yahoo.fr, boulemsak@hotmail.fr, et amparo.fernandez@aecid.es

La date limite de dépôt des candidatures est fixée juillet 2023, en précisant au niveau de l'objet la référence « **Ministère de la Santé- SAMU II-AECID, Projet 2023/SPE/4000400008** »

Seules les candidatures sélectionnées seront contactées par le service du SAMU et/ou la Secrétariat Générale du ministère de la Santé

Nous vous remercions d'avance pour l'intérêt.

